



Locaux professionnels dans une habitation

Par **jacko_shi**, le **26/10/2013** à **10:01**

Bonjour,

je suis artisan (enduits en terre, tadelakt), et je compte acheter une maison de village sur 2 étages.

Le rez de chaussé me servirait de stockage et d'atelier pour des stages, l'étage serait mon habitation.

Dois-je demander un changement de destination aux services de l'urbanisme?

Je peux acheter en nom propre ou en SCI, cela fait-il une différence sur ce point précis?

merci d'avance.

Par **alterego**, le **26/10/2013** à **18:14**

Bonjour,

Permettez-moi de vous renvoyer sur le site **Service-Public.fr**

<http://vosdroits.service-public.fr/particuliers/F2751.xhtml>

Connaissance prise des obligations, vous y trouverez les formulaires nécessaires à vos

démarches.

Cordialement